

Avis de constitution

SOCIETE « DEM TORREFACTION »

Siège MAN QUARTIER DIOULABOUGOU EN FACE DE
LA CIE, Lot 37, Ilot 52

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/02/2025, et enregistrés au CEPICI le 28/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DEM TORREFACTION »

Objet : TORREFACTION CAFE, CACAO
CAFE EXPRESSO ET CHOCOLAT
FABRICATION D'ALIMENT DE VOLAILLE ET BETAIL

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou en partie des biens sociaux.

- La prise en location, gérance de tous fonds de commerce.

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée.

Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social MAN QUARTIER DIOULABOUGOU EN FACE DE
LA CIE, Lot 37, Ilot 52

Dirigeant(s) M DEM MOUNTAGA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-05357 du 12/05/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°29398/GTCA/RC/2025 du 12/05/2025

